Il donne lecture de l'exposé des motils de ma proposition, qui est fort long. Il ne faut pas dit-il, que la France de-vienne une colonie romaine. (Très bien à gauche. Exclamations à droite.) La proposition tend à modifier farticle 4 file la loi du 9 décembre 1905. D'après elle les biens des établissements du unite seraient transférés, non plus aux associations cultuelles, prévues per cet article 4 mais aux associations, qui, en se conformant à aux associations, qui, en se conformant à rultuelles, prévues par cet article 4 mais nux associations, qui, en se conformant à l'article 19 de loi de 1905, se seront formées pour l'exercicé du culte avant un mois, à partir de la promutigation de la nouvelle loi. La dévolution des biens aura-lieu-au pro-ata du nombre des membres de ces associations. L'orateur demande l'urgenc, sur aproposition et la nomination d'une commission spéciale.

M. BRIAND, ministre de l'Instruction publique. — Dans sa déclaration, approuvée par la majorité de la Chambre, le gouvernement s'est engagé à appliquer la loi du 9 décembre 1905 dans l'intégralité de ses dispositions.

beinore 1995 dans l'intégralité de ses dispo-bitions.

Il ne peut accepter l'urgene sur une pro-position qui tend à modifier cette loi, avant même qu'ait sonne l'heure de son applica-bien définitive.

Je demande qu'il soit statué sur la pro-position de M. Guievsse après la discussion des interpellations sur la séparation. (Ap-plèndissements à gauche.)

M. GUIEYSSE.—Dans ose conditions, j'ai fourne, ma proposition jusqu'à ce moment.

# LES INTERPELLATIONS

sur la Séparation LA DISCUSSION IMMEDIATE ORDONNÉE

Le PRESIDENT donne lecture des deman-les d'interpellations.
Celles qui visent la Séparation ont pour au-teurs : MM, Adiard, Paul Menter, Dumont, Breton, Georges Berry, Lefas Groussau, de Alur, Deladosse, Dejoaute, de Ramel, Lasies, M. BRIAND. — Le gouvernement est aux pridres de la Chembre pour la discussion im-médiate des interpellations sur la politique religieuse.

## Discours de M. Allard

Discours de M. Allard

M. ALLARD a la parole pour développer
ton interpellation, il demande au ministre
les culles comment il entend appirquer misgratement le loi de séparation,
gratement le his de séparation,
a M. Brisand, dét-il, a feit un erticle 4 qui
reconnaît la hiérarchie de l'Eglise; il n'y
avait donce auxune raison pour ignorer le
l'appe; il aurait donc logquement du s'ententire avec le Pape.

L'arasteur rappelle une déclaration de M.
Brisand, dissant qui în e-croit pas que la célébration du culte esrait légale sans associabion. Il est virai qu'il est revenu sur cette
plimon.

ppinion. M. BRIAND. — Attendez mes propres dé marations, Ne me critiquez pas sur les affir

narrations, Ne me critarquez pas sur les affir-rations des journeurs.

M. ALLARD. — Ce sont des communiqués au la près les conseils des ministres.

M. CLEMENCEAU. — Il n'y a pas de formuniquée après les conseils des minis-res, mais seulement des indications données day instruccións.

x journamenes.

M. ALLARD. — A Tavenir, donnez des poèss-verbaux authenliques.
J'attends de savoir si le gouvernement aut appliquer la loi au 11 décembre 1907. La loi dott être applirée le 11 décembre 1907. La loi dott être applirée le 11 décembre 1908.

L'oraleur se propose d'examiner la loi artipe peu grische.

Il examine d'abord la situation des Liens es menses et des fabriques régies par l'arcele 9.

menses et des fabriques régles par l'ar-8. a dimme que cet anticle est applicable dès t décembre 1906. En effet, le législateur éva au 11 décembre 1906 la fin de l'exis-e des fabriques. L'attribution des biens étro ferite en conséquence des 1906. Au-article ne prévoit un délai de deu xans. ¿Couvernement invoque, non la loi, mais aglement d'administration publique pour de ce délai de deux ans. n réglement thadministration publique joit pas empièter sur les pouvoirs du lé-aleur ; it ne peut que régler les détails a loi, non la modifier. Ce réglement d'ai-istration publique est illégal. conteur espère que la Chambre n'accep-pus que le Conseil d'Elat modifie ses Si vous l'accepter, a lors que faites-vous Allez-vous-en.

Allez-vous-en.

Allez-vous-en.

orateur dit que ces 500 à 600 militions de ls des menses et des faibriques peuvent is altribués des le 11 (époembre 1906 à des 7res d'assistance sociale. La Chambre ne dra pes que ces cruvres de solidarité attent jusqu'au 11 décembre 1907.

lière la même conclusion pour les biens communes.

est vrai que les églises ne peuvent être affectées avant deux aus : mais elles ne caffectées avant deux aus : mais elles ne

L'orateur demande comment s'exercera le culte. Il pense, comme le Conseil d'Etat et comme le ministra, que le culte pourras s'exercer individuellement en réunion publique. Les catholiques ne peuvent plus agri que comme individue avec la loi de 1881.

L'orateur n'est plus d'accord avec M. Briand en cas de troulles dans ces réunions, on ne peut accorder aux prefures la protection prévue dans la loi de 1995.

La loi de 1995 ne peut-être invoquér par un individu disant la messe ; puisqu'il a méconnu cette loi, il ne peut en bénéficier.

La loi ne permet pas au gouvernement de supprimer d'un trait de plume les allocations et pensions aux prêtres. Je re sais, dit l'orateur, si le gouvernement a le désir de supprimer ces pensions; mais il ne peut le faire sans le dépôt d'une nouvelle loi. Or il serait très difficile de mettre sur pied une parcille loi.

Les pensions n'ont pas été accordées aux

nustice. L'oradeur prouv<sub>é</sub> ainsi qu'il interprête la pi-loyalement ; il en demande l'appication tiègrale. Il demande à M. Briand ce qu'il pense des

Il demando à M. Briand ce qu'il pense des essociations outuelles récemment fermées. L'aricle & a, en effet, prévu le respect de la hiérarchie catholique. L'anterprétation loyale de l'article 4 ne permet de reconnattr comme aples à recevoir les hiens, que les associations cultuelles formées par le prêtre et l'évêque.

M. REVPILLAUD interrompt.
M. ALLARD dit qu'on ne doit pas attendre de lui ou de ses amis qu'ils favorisent les vues des protestants sur les biens des églises.

M. Charles DUMONT a la parole. Il de-nande au gouvernement comment il entend appliquer la loi de séparation.

If fait une critique de l'encyclique du pare t dit que c'est une lutte politique que livre e pape au gouvernement de la République pour le punir d'avoir fait voter la loi de Sé-jaration.

Expeur former une association cultuelle. Il unt done qu'il y ait un prêtre avec son caactère particulier.

M. DUMONT continue ses critiques contre l'el et auriout contre l'article 4. Il demane au gouvernement si, accordant aux prères et aux catholiques le droit commun suiant la loi de 1881 sur les associations, on
armettra la création de calesse diochaire.

## Discours de M. Lefas

orateur qui prend la parole après M. Dunt déclare que le pays s'est prononcé en
ur de la loi de 105, et que ses adversaimêmes lu out rendu justice. C'est une
le conciliation, d'équité et même d'huma. Tout faisait prévoir une entente avec le
voir ecclésiastique. Il y a des associas françaises et qui ont été admises par
n XIII. L'archevêque de Rouen l'a recon-

Sous Nanoléon III même alliance, Le fils de Nanoléon III eut pour un de le cot de Rome, il ne monta sur le trôme. Ces parraina le pape, et, pas plus que le rot de Rome, il ne monta sur le trôme. Ces parrainages ne portent pas bonicur; c'est la France qui a par é les dragées et les dragées s'appellent l'Alsace et la Lorraine I Bruit à trôtie).

L'indignation de certains catholiques devant le refus du pape parait plaisante et ils omient comment la papauté pratique, l'oubli des hienfaits et aussi l'aubli des injures, quand cet oubli est avantageux.

L'isolement du pape n'est pas voulu ; il résulte de la force des choses.

Le pape actuel est mal renseigné sur ce qui se passe en France et se montre plus intransigeant que son prédécesseur. Les évêques recommandent bien aux fidèles u'obéir aux lois, mais sous cette réserve qu'elles ne seront pas contraires aux prétendus droits l'égièse. Nous ne pouvons admettre qu'une puissance étrangère fasse la loi chez nous.

Ceci dit, Forateur tient à défendre la caute des cusservante des curses de villes Ce

ne puissance étrangère fasse la loi chez nous.

Ceci dit, Perateur tient à défendre la cance des desservants, des curés de village. Ce ne sont pas, dit-il, les dignitaires de l'églisse qui auront à souffrir de cette guerre. Il en est autrement de ces humbles pasteurs qui seraient incapables de gagner leur vie si on leur enlevait leurs pensions et leurs affocations. Il faut aussi tenir compte des croyances des fidèles qui, pour la plupart, ne sont pas partisans des théories absolues qui riomphent à Rome. Le sentiment national qui existe chez les prêtres comme chez lous les Français assurerait le triomphe de la République si la lutte venait à s'engager. Blen que la victoire soit assurée, il est préférable de faire l'apaisement (Applaudissements à gauche).

RENVOI DE LA DISCUSSION

# Autour de la Séance

Autour de la Seance
Paris, 5 novembre. — Cet après-midi, c'était la vraie rentrée, avec un nouveau-né. Et
le nouveau-né, sous la forme du ministère
Clemenceau, n's pas, ma foi, trop mauvaise
figure. Son parmin l'a présenté à la Chambre
enveloppé d'une dédiaration où la beauté du
style le disputait à la vivacité du verbe.

Le président de la Chambre n'était pas
monté à son fauteuil que l'hémicycle égait
déjà rempli par nombre de députés. C'était
un vrai bourdonnement de ruche qui montair
dans les tribunes.

M. Clémenceau à son banc, ayant à sa gauche Briand et Viviani et à sa droite, le genéral Picquart qui était arrivé accompagné de
M. Chéron, son sous-secretaire d'Etat, reçoit
les félicitations de nombreux pariementaires.
Le général Picquart a aussi sa part des poignées de mains. Parmi ceux qui sont venus

seance de ce jour, soit consigné un vote de profonde et sincère douleur à l'adresse de la France en deuil, pour la perte des mal-heureux et héroiques marins qui compo-saitent l'équipage du sous-marin le « La-

A cette proposition s'est associé, au nom

LE PRESIDENT. — Le Sénat voudra sans doute, que je remercle en son nom, le Cham bre des putés et le gouvernement du Portugal de leurs marques de sympathie pour la France et que j'envoie un salut cordial à la noble nation portugaise qui a partagé nos deuleurs et s'est associée au deuil de noire marine. (Approbations unanimes).

LA DECLARATION

Au nom du gouvernement, M. GUYOT-DESSAIGNE s'associe aux paroles du pré-ident, puis il lit la Déclaration Ministésident, puis il lit la Déclaration Ministérielle.

MM. DE LAMARZELLE ET DELAHAYE
protestent « contre l'injure faite à leur cons
cience » ce qui provoque un vit tumulte.
LE PRESIDENT rétablit l'ordre et la garde des sceaux peut ensuite terminer sa lecture dans un silence parfait.
Sa dernière phrase : « Nous avons parlé,
accordez-nous votre contiance, nous agirons », soulève des applaudissements à gauche.

on valide l'élection de M. Poulle dans la Vienne. La séance est levée à deux heures cin

# Nouvelles Politiques

### COMMISSION DU BUDGET

t commission du travail s'est réunie au-d'hui sous la présidence de Millerand régler l'ordre du jour de ses travaux. le a décidé d'examiner, en première ligne, ojet relatif à la réglementation du travail se par le gouvernement précédent.

projet d'impôt sur le revenu que prépare.
Caillaux, ministre des finances.
Nous pouvons ajouter aujourd'hui que l'impôt qu'instituera ce projet doit rempiacer la talité des quatre contributions directes : resonneile-mobilière, patentes, impôt fou-r, impôt des portes et fenètres.
C'est, bar suite, une somme de cina cents.

# Le Congrès de Limoges

La séance de clôture. - La discussion sur le Socialisme et la Franc-Maçonnerie s'est terminée par le vote de l'ordre du jour pur et simple. - Détails complémentaires sur la discussion des rapports du Parti socialiste aveo la Confédération Générale du Travail.

(De noire envoyé special)

Limoges 5 novembre — La séance de nuit, la dernière du congrès, est présidée par PELORY.

BEDOUCE, au nom de sa fédération, de-mande que Toulouse soit le siège du pro-chain congrès; Nancy demande aussi la même faveur. Dix demandes parviennent ainsi au bureau. meme laveur. Dix demandes parviennem ainsi au burcau. Nancy est désigné comme siège du pro-chain congrès.

## La Franc-Maçonnerie et le Socialisme

Au moment où la discussion est ouverte ur la Franc-Maconnerie, DELORY invite assemblée à réfréner ses passions sur la

l'assemblée à réfrèner ses passions sur la question posée.

RAQUIER, au nom de la fédération de Saône-et-Loire, dit que l'organisation posant la question a voulu faire œuvre socialiste. Les loges sont fréquentées par de petits bourgeois n'ayant pas souci du prolétariat, et les ambitieux s'y-rencontrent fréquement; leur accès est interdit aux travailleurs privés de ressources. Le socialisme ne retire rien de la doctrine de la franc-maçonment et la confusion s'établit entre socialistes et francs-maçons; là est le danger pour le porti. Lorsque nous protestons et affir-

mons chasser, apportez des faits procis.

ROLAND succède à Humbert à la tribune et se demande si on luissera la franc-macont en la compagne électorale dans la Lerre de dit les difficultés qui l'encontre fait les difficultés qui l'encontre de la franc-maconte qui le contre la que la franc-maconte qui le contre de la franc-maconterie de la franc-maconterie

## Le Parti et la Confédération DETAILS SUR LA DISCUSSION DES RAP-PORTS ENTRE L'ACTION SNYDICALE ET L'ACTION POLITIQUE DE LA CLASSE OUVRIERE.

CLASSE OUVRIERE.

Il a élé impossible de donner, par dépê-ches, la physionomie et les détails de la séunce dans laquelle s'est discutée la ques-

tion des rapports entre l'action endicale ef l'action politique de la cidese ouvrière.
Le temps matériel nécessaire pour une rédaction-même très rapide ne le pas permis et l'ai du me résigner, inalgré la lenteur des communications à donner par lettré à nos lecteurs, la physionomie des débats.

# Proposition Delory

C'est la proposition Delery qui a servie de ase à toute la discussion :

Crest is proposeent average of the propose a note la discussion:

"Que c'est la même classe, le même prolétariat qui s'organise et agit qui doit s'ororganiser et agir, en syndicats ict, sur leterrain coprorait; en parti socialiste là, surle terrain politique;

"Que s'i ces deux modes d'organisation et
d'action de la même classe ne sauraient être
confondus, dislancts qu'ils sont et doivent
rester de but et de moyens, ils ne sauraient
s'ignorer, s'eviter, à plus forte raison a s'opposent s, sans diviser mostellement le prolétariat contre hi-même et le rendre incapable d'affranchissement;

"La Fédération du Nord décide:
"By a lesse de pourvoir à ce que, selont

Le camarade BESON, de Paris, aborde le remier la tribune pour la discussion géné-

## Discours de Maurice

Notre confrère MAURICE, délégué de Maine-et-Loire, prend la parole après Be-son. Il rend hommage au Nord qui a claire-

FEUILLETON DU 6 NOVEMBRE. - N. 2. La Demoiselle

> du Téléphone CAMY DU VERGER

Anathelle triompher, cette tiesse? Le lexe feminia allest il prendre sa revanche fur ca morbre charmant mais un marbre bout de meme qu'etait le marquis aux che-

lout de même qu'était le marquis aux chereux?

Les unes pariaient pour, les aptres pariaient contre : on devinait les hostilités enriagées.

A cette, même heure tardive où Lucienne
févait dans es chambre de l' « Hotel de l'Eperon », révait d'un avenir qu'elle se cruyait
presque mattresse de régier à sa guisse le
apitaine se promenuit d'uns l'enceinte de
hois contigue à son pavillon. Au câur de
lune sous les artimes, dans le silence majesteux, repassant des belles nuris.

Li tout en merchant il s'inderropeast,
— Non non murmaussi il le suis si fran
mille, si housest sie que le vis ; pourquoi
ai ser mes yeux s'appesant sur autre chose
sisser mon inagination fait des féliciée la
soit ou la cautres. Non, non, pas plus
elle one d'autres, non, Elle est hien belle

cun autre... Our mess voils, mot avec mon argênt, mon likre je ne suis jamais sûr os ren; c'est aux ècus ci à la couronne due l'en fait les yeux doux pas à l'homme... Si sealement j'étais sous-lieutenant, avec trois cents francs par mois pour tout potage et que je m'appelasse Lambiaet ou Duronchoux j'en rappelasse Lambiaet ou Duronchoux j'en na pas la force de l'en appelasse Lambiaet ou Duronchoux j'en na pas la force elle na pas la force de l'en appelasse Lambiaet eve elle dans un milieu où il n'y a pas d'autre feume d'une pareille valeur. mais jé resterai son ami, rien que son ami, j'en augral la force, je curisis... Quelle belle compagne pourlant, et qui me cherrait, me saurait un gré infini de l'avoit tiré de la inédiocrité, peut-éfre... n.
Le nauquis passait de droisé à ganche, d'estit blanc et disait, noir ; en réalité il nétait sur de vien et autait préféré ne point la beauté de reme le troublait après des autress de colme, le rejetait dans des perplexités.

Au fond il avant peut, peur de lui-même,

nées de calme, le rejetait dans des per-plexités.

Au fond il avait peur, peur de lui-même, peur de né point sortic de l'aventume tet qu'un galant homme comme lui, un homme averil par l'expérience devait en sortir.

Cest terriblement feinter la fortime que de risquer toute une vie heureuse dans, la soli-laide contre des chances d'une vie plus heureuse avez une femme, si parielle l'út-elle, dans le marriage.

Sommermont reste deux jours sans es emontres à l'a Hotel de l'Eperon », puis il s'

Lucienne, puis encore une autre aux epous Jeanson,
Le lendemain des livres,
Le surlandemain des livres,
Le dimanche suivant il demandait à Lucienne de tenter une esquisse au pastel de son portrait malgre les difficultés qu'il y avait pour un amateur à réussir une physionomie aussi originale dans as beauté.
Et le portrait de Lucienne leur procura des tide-à-téte de plusieurs heures chaque semaine.

ienne voyait à cela l'aurore de son triomphe.
Les demoiselles de Saint-Léonard la con-sidéraient déjà comme tenant la corde.

stoeraent deja comme tenant la corde.

Le marquis lui-même constatuit avec effroi qu'il eut été bien chagrin s'il lui avait feillu cesser ses séances de peinture en face de la belle Lucienne.

Que résulterait il de cet état de choses?

Bien malin qui aurait pu le prédire.

Cependant it y a dans les calculs des probabilités un facteur dont il faut toujours tenir commée.

tenir comple. C'est l'envie. L'envie de ceux, de celles qui vous voient tàcher de réussir, d'être heureux. Ah c'est un poison mortel que l'envie, m poison qui paralyse, tue, disperse, qui inconge les champs de fleurs et des chi gaux en Espagne fait des ruines lamen-

saccage les champs de fleurs et des châ-teaux en Espagne fait des ruines lamen-lables!

Or l'avenir possible de Lucienne avec le marquis de Sommermont avait contre lui, non seulement le passé, le passé doulou-reux de l'officier déjà trompé en amour, mais encore l'envie, et une envie féminine. L'envie de sa sœur Angèle.

Angèle n'avait-elle donc pas tout ce qu'elle pouvait légitimement espèrer.

Dire que madame Dervat n'almait point sa fille alnée serail injuste; mais tout de même elle préférait de beaucoup Angèle. Ces deux créatures se sentaient plus près l'une de l'autre, se comprenaient dans leurs petitesses tandis que la « demoiselle » comme elles appelaient Lucienne, les offus-

etre deux... Je ne puis cependant pas me jeler à la tête des gans... J'attends, mais avec impatience, et l'ai hâte de vous sou-lager des frais que j'occasionne, croyez-le... — En bien, et ton marquis?... Ca n'a-vance donc pas?... Je le croyais emballé avec son portrait,.. Presse-le un peu, tâche d'avoir une réponse, de savoir si oui ou non il a des intentions sérieuses; s'il n'en a pas je le balaierai en douceur, moi-parre que

sin mariage magnifique, mariage dont l'état so relitérati sur toute la famille?
Pourquoi? Est-ce que l'envie raisonne?
L'envie est un vice lâche, qui sailt pour sailt mort pour merdre, même sans propulation de l'envie est un vice lâche, qui sailt pour sailt mort pour merdre, même sans propulation de l'envie est un vice lâche, qui veut et fait le mai pour le mai vice à la toriune sailt men contre ses intérêts, qui veut et fait le mai pour le mai vice à la toriune sailt men contre ses intérêts, qui veut et fait le mai pour le mai vice à la toriune dans le commerce ce n'était point pour pour dans le commerce ce n'était point pour sailt montraire pour que, pauvre, che le main de temps à autien de jouiser un réde de princesse sans royaume, de grande de l'elle, riche, et virue mai de l'elle, riche, et virue comme le jouer un presson vulgaire, par le bout du nez, tout en feignent de la portier au cifei, de l'elle allement de l'elle, riche, et virue comme le jouer un prompte réalisation de vanter ses qualités et de n'agir que d'après ses rarses conseils.

Angéle poussa donc madame Derval, et de juit la mère, duit persuade qu'elle alleit pur veux pas l'elle, la mère, duit persuade qu'elle alleit le tours, après favoir peut-être fait n'expression pur que le memerant de la casse, par le la inverse de ses espris, ça allait et la marquis et de se l'un en l'est le marquis et comme l'est alleit pour de l'environne de l'édication de se fuit la mêtre qu'en de prompte réalisation de se fuit le mais non, non, pas de ca, Lisettle!

B'Et à l'inverse de se capris, ça allait et le mais non, non, pas de ca, Lisettle!

B'Et à l'inverse de se capris, ca allait et le mais non, non, pas de ca, Lisettle!

B'Et